



www.ecologielibérale.ch

Dossier de presse

26 octobre 2009

Canton de Neuchâtel: Un OUI enthousiaste à la nouvelle loi sur l'énergie!

Le peuple neuchâtelois va pouvoir se prononcer sur son futur énergétique. C'est une bonne chose pour la démocratie que le référendum ait abouti et Ecologie libérale s'en réjouit. Maintenant, les Neuchâtelois doivent prendre leur destin en main et dire un oui enthousiaste à cette loi.

Neuchâtel a tout intérêt à adopter une attitude ambitieuse en matière environnementale. Nous sommes dans un domaine économique porteur dans lequel la réglementation évolue très rapidement et les défis liés au développement durable sont toujours plus pointus.

Le canton de Neuchâtel a la chance d'avoir sur son territoire l'institut de microtechnique (IMT) reconnu mondialement dans le domaine du solaire. On ne peut pas se contenter de ne faire que de la recherche. Il faut donner une chance aux produits existants d'être installés dans notre pays et pas seulement à l'étranger. Quant aux autres cantons, ils auront vite fait d'imiter Neuchâtel dans ce domaine, incités également par le fait que la Confédération, consciente de l'importance de l'enjeu, a décidé de soutenir les cantons qui pratiquent une politique énergétique proactive.

En acceptant la loi sur l'énergie, l'électeur marquera un signal fort en faveur d'une loi capable d'engendrer un règlement d'application intelligent. En effet, la loi est suffisamment souple pour permettre au futur règlement d'application de fixer le rythme adéquat, en particulier pour les trois aspects que le comité référendaire juge comme des obligations intolérables, à savoir : les raccordements de chauffage à distance, la délivrance de certificats énergétiques et la fixation de mesures d'assainissement. On note à plusieurs reprises dans la loi des termes tels que « peuvent se doter », « si les conditions le permettent » ou « dans la mesure du possible », ce qui montre bien l'esprit non contraignant souhaité par le législateur.

Considérons l'article 39b qui concerne les mesures d'assainissements et qui est jugé trop contraignant par le comité référendaire. En fait, cet article précise que « l'autorité compétente accorde au propriétaire un délai pour prendre les mesures adaptées et appropriées ». On le voit donc, une fois de plus, tout dépendra de la teneur du futur règlement d'application. Et comme celui-ci sera préparé par les services de Claude Nicati, un des trois ministres PLR au Château, on ne doute pas que ce règlement tiendra compte des craintes des référendaires.

Pour plus de renseignements:

Isabelle Chevalley, présidente, 079 627 92 30

Jean Dessoulavy, coordinateur neuchâtelois, 079 642 86 16

<http://energie-oui.ch>

Intervention Isabelle Chevalley, présidente d'Ecologie libérale:

Moins de pétrole, plus de soleil!

La majorité des bâtiments sont de véritables gouffres à mazout. Plus de 40 % de la consommation d'énergie en Suisse est due aux bâtiments. C'est donc le secteur où le potentiel d'économies est le plus grand. Actuellement, seuls 0,3% des bâtiments sont rénovés énergétiquement chaque année. A ce rythme, il faudra 300 ans pour en faire le tour ! La révision de la loi donne un coup d'accélérateur à ces rénovations. Voici les principales nouveautés de la loi:

- Les nouveaux bâtiments devront être équipés de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. L'Autriche a rendu obligatoire la pose de panneaux thermiques solaires depuis 2005. Ceci implique qu'aujourd'hui lorsque l'Autriche pose 200m² de panneaux solaires pour 1000 habitants, la Suisse n'en pose que 4 m². Sommes-nous si différents que les autrichiens?

- Les certificats énergétiques pour les bâtiments seront obligatoires et mis progressivement en place. Tant les locataires que les acheteurs potentiels pourront connaître la consommation d'énergie de chaque logement. Cela augmentera la transparence du marché immobilier.

- Les chauffages électriques auront 10 ans pour être assainis. Ces chauffages consomment au niveau suisse à eux seuls les productions des centrales nucléaires de Beznau I et II ainsi que celle de Muhleberg.

- Les bâtiments les plus voraces en énergie seront assainis, si cela est techniquement réalisable et économiquement supportable.

- Centrale à gaz de Cornaux : le Grand Conseil pourra se prononcer sur ce projet. La loi actuelle ne le permet pas.

Cette nouvelle loi est raisonnable, elle donne des délais importants pour réaliser les travaux et elle n'obligera que ce qui est économiquement et écologiquement raisonnable.

Dire oui à cette nouvelle loi, c'est donner la priorité au soleil et pas au pétrole!

Intervention Carol Chisholm, membre d'Ecologie libérale, membre des Verts:

Certificat énergie et transparence

Information – un droit, une nécessité pour des décisions rationnelles

Nous sommes tous soit locataire soit propriétaire. L'étiquette énergie proposée dans cette nouvelle loi est alors une source d'information utile, voire indispensable pour nous tous. Elle fournit des données neutres et comparables basées sur le parc immobilier entier. Elle nous permettra de mieux comprendre les coûts, de prendre des décisions rationnelles, économiques et écologiques, avant de louer ou d'acheter un logement.

Les locataires assument les charges énergétiques de leurs bâtiments, et n'ont pas d'influence sur les rénovations, voire sur les réglages. Le propriétaire-occupant assume également la totalité des charges énergétiques liées à son appartement sa villa.

Pourquoi donc ? Parce que l'étiquette énergie offrira plus de transparence aux locataires et acheteurs : ils seront informés sur ce sujet d'importance.

Les coûts de l'énergie vont inévitablement augmenter. La pénurie des ressources, et d'autres facteurs sur lesquels le canton n'a aucune influence vont contribuer à cette augmentation. Le citoyen a le droit de s'y préparer, et de profiter de la situation actuelle : taux hypothécaires bas, subventions et déductions des impôts.

Neuchâtelois, donnons-nous les moyens de décider, mettons en place cette étiquette et montrons la voie du futur! Si nous ne le faisons pas maintenant c'est la confédération qui l'imposera de toute façon tôt ou tard.

Intervention Alain Marti, membre du comité d'Ecologie libérale, membre du PLR:

Une loi favorable aux entreprises neuchâteloises

Dans l'argumentaire pour l'assainissement des bâtiments du canton du 19 octobre dernier, on peut lire: « Ce sont essentiellement les entreprises du canton qui profitent des travaux liés aux rénovations énergétiques du parc immobilier neuchâtelois, comme le montrent les résultats intermédiaires à fin août 2009 des programmes cantonaux pour l'amélioration énergétique des bâtiments et le remplacement des fenêtres mis en place début 2009. Sur la base des demandes de subvention pour le programme fenêtres, on constate que le 92% des investissements profitent à des entreprises neuchâteloises. Pour le programme bâtiment, ce taux s'élève à 83%. Pour un montant global d'investissement de 17 millions de francs, les subventions promises par le canton représentaient 2.5 millions de francs (17% de l'investissement). »

Dans une période de crise comme nous vivons actuellement, refuser cette loi c'est scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Cette loi va permettre non seulement de diminuer notre dépendance énergétique face aux énergies fossiles (je rappelle que les neuchâtelois dépensent chaque année 100 millions de francs pour acheter du mazout de chauffage), mais également de dynamiser notre économie.

L'histoire jugera le comportement irresponsable du PLR face à notre économie et aux générations futures. Ecologie libérale recommande vivement aux neuchâtelois de soutenir la loi sur l'énergie.

Jean Dessoulavy, membre du comité d'Ecologie libérale, membre du PLR:

A propos de la responsabilité des partis dans cette affaire

A un mois de la votation sur la révision de la loi sur l'énergie du canton de Neuchâtel, force est de constater que, du côté du comité référendaire surtout, le vocabulaire utilisé est de plus en plus agressif. Ceux-ci parlent de « loi liberticide », loi qui contient des articles « particulièrement dangereux et extrémistes », qu'il faut adopter une « attitude intraitable » ou encore que « cette loi doit être combattue avec tout prix ». On se croirait presque revenu au temps du Sonderbund.

Un argumentaire qui soit dit en passant est toujours basé sur le scénario du pire cas de figure. Par exemple on fait tout pour faire peur aux locataires en leur expliquant que cette nouvelle loi leur est préjudiciable puisque les propriétaires répercuteront sur les loyers les frais d'assainissement. Certes ce risque existe mais les référendaires se gardent bien de dire que d'un autre côté les locataires seront gagnants à terme et cela pour deux raisons. Ils payeront moins de charge puisque leur bâtiment sera moins gourmand en énergie et les aides fédérales, soutenant les cantons pratiquant une politique énergétique responsable, contribueront à freiner les hausses de loyers.

On constate à la lecture de la loi qu'elle se veut essentiellement pro-active et non réactive en donnant des recommandations pour que les propriétaires adoptent des mesures adaptées et supportables. On est donc loin du vocabulaire dictatorial décrié par les référendaires. Tout dépendra dans une large mesure du règlement d'application que le service du nouveau chef du département de la gestion du territoire a mis sur pied (soit dit en passant ce règlement est prêt à être présenté mais sans doute pour des raisons politiques, le gouvernement ne souhaite pas le rendre public). Et comme celui-ci est un des trois ministres PLR du gouvernement, cela devrait rassurer ceux qui craignent une loi trop contraignante.

Bref, toutes les critiques de cette loi ne tiennent pas longtemps l'analyse. En fait, le PLR a été vexé de la manière dont a été présentée et votée cette loi. Il a été minorisé, battu par cette gauche rose-verte qui a tout fait pour passer cette loi en force à la veille de la fin de la législature. Le PLR a tout de suite lancé un référen-

dum et réagit en groupe politique blessé tel un enfant à qui on a dit non. Cela explique aussi pourquoi le verbe utilisé par les référendaires est souvent agressif. Le jeu de la démocratie fait que parfois on est dans le camp des gagnants, parfois dans celui des perdants et lorsque l'on est dans ce dernier, il faut analyser la question dans son ensemble et se demander si ça vaut la peine de jeter tout à la poubelle sous prétexte que son orgueil a été écorné.

La tension risque d'être maximale avant le scrutin. La campagne risque encore de durcir les fronts entre la majorité du Conseil d'Etat et la majorité du parlement, situation déjà connue en 2004 lors de la votation sur plusieurs projets de baisse de la fiscalité. De quoi accentuer les blocages dans un canton qui a besoin de retrouver une certaine unité pour parvenir, enfin, à réformer ses structures. Un succès des référendaires constituerait un mauvais signal.